



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 33472	De <b>Mme Stéphanie Kerbarh</b> ( La République en Marche - Seine-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Place de la luzerne dans le plan de relance	<b>Analyse</b> > Place de la luzerne dans le plan de relance.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>08/12/2020</b> page : <b>8956</b>		

### Texte de la question

Mme Stéphanie Kerbarh attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien de la filière des protéines végétales, et plus particulièrement, les producteurs de luzerne. Le plan France Relance consacre cent millions d'euros à la filière protéine végétale afin de structurer ce secteur d'activité. L'objectif est d'accroître l'indépendance de la France pour son approvisionnement, et de répondre au défi climatique en relocalisant les productions. Dans ce cadre, la luzerne est une culture particulièrement pertinente. Elle bénéficie d'atouts environnementaux multiples. Elle absorbe l'azote présent dans les sols et réduit ainsi considérablement la concentration en nitrate des eaux. De plus, la luzerne favorise fortement la biodiversité, notamment par son abondance en pollen qui la rend favorable au maintien des abeilles et autres pollinisateurs. Enfin, c'est une culture sobre en produits phytosanitaires. Concernant l'indépendance de la France en approvisionnement de protéine végétale, la luzerne est une plante fourragère particulièrement riche en protéine et résistante à la sécheresse, ce qui permet de pérenniser sa culture sur le sol français. Elle lui demande quelle part de l'investissement dans les protéines végétales sera consacrée à la luzerne, et quelles en seront les modalités.

### Texte de la réponse

La France importe chaque année l'équivalent de 1,3 million de tonnes de protéines végétales essentiellement sous forme de tourteaux de soja en provenance de pays tiers et à destination de l'élevage. La spécialisation des territoires et la chute des surfaces en légumineuses a par ailleurs conduit à progressivement compenser par des engrais minéraux l'azote qui auparavant était apporté par la présence dans les zones de culture d'animaux d'élevage et de légumineuses. Il en résulte une situation de dépendance aux importations de matières riches en protéines et aux engrais azotés qui constitue une source de vulnérabilité économique, fragilise la souveraineté alimentaire et est à l'origine de déséquilibres environnementaux bien documentés. Les importations de soja, en particulier, contribuent à la pression exercée sur les écosystèmes dans les pays producteurs. Réintroduire de la diversité dans des territoires devenus trop spécialisés et allonger des rotations devenues trop simplifiées sont des voies reconnues vers une agriculture plus durable. Le développement des légumineuses, par la diversification et l'allongement des rotations les intégrant, permet de contribuer globalement à la préservation des pollinisateurs et de la biodiversité. D'autre part, en raison de leur capacité à fixer l'azote de l'air, il constitue la clé de voûte de ces solutions vers davantage de durabilité. C'est pourquoi l'augmentation des surfaces en légumineuses constitue un objectif de la politique de l'État en matière de climat, de biodiversité ou de qualité de l'air. En permettant de diminuer les importations de soja, un tel objectif contribue également à la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée. La recherche d'une plus grande autonomie en protéines aux différentes échelles constitue une réponse nécessaire à cette situation. Une



telle réponse doit d'abord être recherchée à l'échelle européenne, qui est le niveau pertinent pour agir. C'est pourquoi la France a porté devant le Conseil en janvier 2019 une déclaration sur la nécessité d'un plan d'action européen sur les protéines et en septembre 2020 une seconde déclaration sur la nécessité de mobiliser pleinement la politique agricole commune sur cet enjeu. Ces initiatives ont été soutenues par une majorité d'États membres. Au niveau national le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a conduit en 2019 une large concertation impliquant les différentes filières végétales et animales concernées, visant à construire une stratégie nationale sur les protéines végétales. Afin d'impulser cette stratégie, le plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 fait de l'enjeu des protéines végétales une mesure phare, en y consacrant 100 millions d'euros. Trois orientations stratégiques sont visées : la réduction de la dépendance aux importations de matières riches en protéines, l'appui aux éleveurs dans l'autonomie alimentaire et l'accès aux fourrages, et l'accompagnement des français dans la transition alimentaire. Des moyens sans précédent seront ainsi déployés dans les prochains mois en faveur des investissements en amont et en aval, de la recherche et développement et de la promotion, afin d'engager la transition vers un système alimentaire moins dépendant de flux massifs d'importation. La luzerne est une espèce légumineuse aux propriétés agronomiques particulièrement intéressantes. À ce titre, elle bénéficiera de toutes les mesures du plan de relance sur les protéines végétales mais les acteurs de cette filière ont également la possibilité d'émarger à d'autres dispositifs transversaux comme la mesure dédiée aux agroéquipements, sur les enjeux de transition agroécologique ou au fonds avenir bio dans le cas de production biologique de luzerne.